

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU CALVADOS PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Calvados est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 23 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés a fortement diminué (-22,4%) par rapport à 2019, représentant une baisse de 386 dossiers. Cette tendance baissière est légèrement plus marquée que celle connue au niveau régional (-20,4 %) mais moins forte qu'au niveau national (-24,0 %). Ce recul est lié à l'épidémie de coronavirus qui a entraîné un grand creux de dépôts de dossier au printemps, pendant le confinement. Le nombre de redépôts concerne 46,1 % des dossiers recevables, en baisse de 4 points sur 2019. Pour comparaison, ce même taux est quasi-stable à 48,1 % en Normandie et à 44,7 % en France-Métropole. La part des redépôts après une suspension d'exigibilité des créances, a de nouveau diminué de 5 points (7,4%) ce qui la place au niveau de celle constatée en France-Métropole et en dessous de celle observée en Normandie (8,3%).

Recevabilité et orientation

Les capacités de remboursement sont négatives dans 46,1 % des dossiers recevables chiffre inférieur à ceux de la région (48,7%) et de la France-Métropole (49,1 %).

2,2 % de dossiers ont été déclarés irrecevables par la commission du Calvados contre 4.6 % en 2019, baisse plus sensible qu'en Normandie (-1.6 point) et nettement supérieure à celle de la France-Métropole -0.6 point) sur la même période. L'évolution du nombre de dossiers déclarés recevables et orientés dans le département est comparable à celle des dossiers déposés s'établissant à - 23,3 %.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part de mesures imposées avec ou sans effacement a progressé en 2020 (+1.3 point) tout comme celle des mesures d'effacement total des dettes (+2 points) traduisant une situation économique plus difficile.

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs demeure quasi stable à 7,2 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Au final, la proportion de solutions pérennes est en progression de 3,9 points sous l'effet notamment de la baisse des mesures d'attente. Ce même mouvement est observé dans une moindre mesure en Normandie alors que la stabilité prévaut en France.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Relations régulières sur les dossiers avec les greffes. Réunion avec le tribunal judiciaire et le greffe de Caen, Lisieux et Vire le 10 mars 2020 où ont été évoqués la réforme de la justice – création du tribunal judiciaire et du juge du contentieux des protections, l'accès au portail, les documents à transmettre pour les vérifications de créances, les critères PRP avec LJ et l'articulation du surendettement avec le juge du bail
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		La transmission d'informations sur le portail EXPLOC permet à la préfecture de connaître les dossiers recevables pour lesquels une dette de logement est déclarée. Un commissaire (suppléant du délégué du Préfet) a été nommé
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>7 réunions 48 travailleurs sociaux</i>	Présentation de la procédure de surendettement, du budget, de la relation banque-client, de la procédure du droit au compte, des fichiers bancaires, de l'offre spécifique, du microcrédit et du site www.mesquestionsdargent.fr
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Néant</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>6 réunions 15 personnes issues d'associations</i>	Présentation de la procédure de surendettement, du budget, de la relation banque-client, de la procédure du droit au compte, des fichiers bancaires, de l'offre spécifique, du microcrédit et du site www.mesquestionsdargent.fr
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Néant</i>	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>44 collégiens</i>	Dans le cadre de l'éducation financière des jeunes élèves de 4ème

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission relève de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. D'une part celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et d'autre part, le suivi des budgets est complexe et non accompagné. Les débiteurs ont également des difficultés à identifier leurs créanciers car ils ne connaissent pas toujours les chargés de recouvrement. Enfin, d'autres débiteurs n'arrivent pas à contacter leurs créanciers afin de mettre en place leur plan malgré plusieurs tentatives.

Certains débiteurs pourraient bénéficier d'une aide au suivi de leur budget et à la bonne exécution des mesures prévues par la commission mais l'accompagnement des personnes surendettées, notamment celui recommandé dans les mesures, n'est pas toujours suivi d'effet dans la pratique.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission relève des difficultés de mise en place des mesures liées à la détermination de la date de leur mise en application et de suivi des paliers (les créanciers pouvant réclamer leur échéance alors que le précédent palier n'est pas terminé).

Le manque d'accompagnement est souvent décrié par les personnes en difficulté.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

La commission remarque un défaut ou une mauvaise information des banquiers sur les procédures de droit au compte (procédure simplifiée non proposée ou mal appliquée -renvoi direct fréquent de la personne vers la Banque de France-difficulté de délivrance de la lettre de refus) ou sur l'offre spécifique pour les clientèles fragiles qui n'est pas toujours proposée dans le cadre des dossiers de surendettement.

Des difficultés subsistent avec certains huissiers sur l'arrêt des poursuites après la recevabilité du dossier.


L'actualisation des créances suite à une vente d'un bien immobilier allonge le traitement des dossiers car elle est très difficile à obtenir, tout comme la soulte en cas de restitution d'un véhicule.

Date : 17 février 2021

Le président de la commission


Bernard TRICHET,
Directeur départemental des Finances Publiques

Le secrétaire de la commission


Olivier DANES,
Directeur départemental de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	1726	1340	-22,4%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,11%	46,08%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	12,35%	7,45%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1699	1312	-22,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,95%	7,93%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	90	32	-64,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,33%	15,63%	
Dossiers orientés par la commission	1723	1322	-23,3%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	46,37%	46,07%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,72%	42,44%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,52%	0,00%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	56,76%	57,56%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1975	1453	-26,4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,28%	5,37%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,56%	2,20%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,34%	41,43%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,51%	0,00%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,78%	7,16%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,24%	2,62%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,54%	4,54%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	42,53%	43,84%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	34,53%	37,44%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	19,95%	22,37%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	8,00%	6,40%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,62%	81,49%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	21	12	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	14	15	

BT

OD

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Structure des décisions

Indicateurs	Calvados	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	2%	4%	4%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41%	38%	39%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	7%	9%	9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	44%	44%	41%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	81%	75%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Calvados	Dettes financières	41 115	1 127	5 104	75,3%	85,5%	15 309	3,0
	dont dettes immobilières	16 998	167	298	31,1%	12,7%	87 485	2,0
	dont dettes à la consommation	23 056	1 002	4 016	42,2%	76,0%	13 883	3,0
	dont autres dettes financières	1 061	647	790	1,9%	49,1%	776	1,0
	Dettes de charges courantes	6 005	1 004	3 790	11,0%	76,2%	3 523	3,0
	Autres dettes	7 459	730	1 554	13,7%	55,4%	1 739	2,0
	Endettement global	54 580	1 318	10 448	100,0%	100,0%	19 534	7,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Normandie	Dettes financières	226 085	5 964	26 963	75,6%	82,2%	14 838	3,0
	dont dettes immobilières	102 531	1 029	1 754	34,3%	14,2%	92 513	1,0
	dont dettes à la consommation	118 757	5 263	21 174	39,7%	72,5%	12 822	3,0
	dont autres dettes financières	4 797	3 265	4 035	1,6%	45,0%	744	1,0
	Dettes de charges courantes	37 220	5 727	23 783	12,5%	78,9%	3 528	3,0
	Autres dettes	35 581	4 167	9 160	11,9%	57,4%	1 669	2,0
	Endettement global	298 886	7 259	59 906	100,0%	100,0%	17 800	7,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0

